

SEANCE DU 15 MARS 2008

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille huit, le quinze du mois de mars à dix heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

NUSSLI Lucie	DURET Carine	RATH Sandrine
BRONNER Henri	RMOUQUE Larbi	HASSLER Philippe
QUIRI Roland	OPPERMANN Marc	JAEGER Carine
SCHUSTER Simone	RENARD Valérie	
CLEVENOT François	DEBIEUVRE Bruno	MISCHLER Jean
STENGEL Monique	BARBARAS Nathalie	SCHNEIDER Catherine
BASTIAN Richard	MARION Frédéric	SCHWARTZ Pierre
BESSEUX Bernard	HAMEL Lydie	PFRIMMER Philippe
KUHNE Claude	MARX Christine	NGUYEN Sandrine
GANTER Claude	MULLER Manuela	LUSTIG-ARNOLD Isabelle

Etait absent représenté : M. SCHWARTZ Pierre

1. Installation du Conseil Municipal.

M. Henri BRONNER fait l'appel des candidats élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

Il demande à M. KUHNE d'assurer le secrétariat de cette assemblée et à Mmes LUSTIG- ARNOLD et JAEGER d'assurer les fonctions d'assesseurs lors des votes. Les intéressés acceptent cette charge et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

M. BRONNER passe ensuite la présidence à Mme Lucie NUSSLI, doyenne d'âge qui propose immédiatement de procéder à l'élection du Maire. Elle sollicite les candidatures. Monsieur MISCHLER informe que sa liste ne présentera pas de candidat à la fonction de Maire, ni de liste d'Adjoints. M. BRONNER fait acte de candidature.

2. Election du Maire.

Chaque conseiller est appelé, dans le rang du tableau, à déposer son bulletin de vote dans l'urne. Après dépouillement, M. KUHNE fait lecture des résultats.

Monsieur BRONNER obtient 23 voix sur 23 suffrages exprimés. Mme NUSSLI le déclare élu Maire immédiatement et lui cède la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour sur 23 suffrages exprimés,

Considérant la candidature de Monsieur Henri BRONNER en tant que Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier son article L2122-8,

Approuve :

- la nomination de Monsieur Henri BRONNER à la fonction de Maire.

3. Détermination du nombre des Adjoints.

M. BRONNER propose d'arrêter à huit le nombre des Adjoints. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Considérant la proposition de Monsieur BRONNER d'arrêter le nombre d'Adjoints à huit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2122-7,

Arrête à huit le nombre des Adjoints.

4. Election des Adjoints.

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

En ce qui concerne les Adjoints, l'ordre du tableau est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-10, par l'ordre de nomination et, entre Adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste.

M. BRONNER propose la liste suivante :

	Nom- Prénom	Délégations Principales	Missions Annexes
1.	CLEVENOT François	Travaux	
2.	NUSSLI Lucie	Seniors	
3.	KUHNE Claude	Communication et Développement Durable	Gestion des Ressources Humaines (hors nomination et suppression emploi)
4.	RATH Sandrine	Jeunesse	
5.	OPPERMANN Marc	Voirie – Circulation	
6.	DURET Carine	Culture	Affaires sociales hors seniors, jeunesse et CCAS
7.	BESSEUX Bernard	Sport	Interventions rapides
8.	BARBARAS Nathalie	Finances	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour sur 23 suffrages exprimés,

Considérant la liste des Adjoints, proposé par M. Henri BRONNER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2122-7,

Approuve la liste des adjoints comme suit :

	Nom- Prénom	Délégations Principales	Missions Annexes
1.	CLEVENOT François	Travaux	
2.	NUSSLI Lucie	Seniors	
3.	KUHNE Claude	Communication et Développement Durable	Gestion des Ressources Humaines (hors nomination et suppression emploi)

4.	RATH Sandrine	Jeunesse	
5.	OPPERMANN Marc	Voirie – Circulation	
6.	DURET Carine	Culture	Affaires sociales hors seniors, jeunesse et CCAS
7.	BESSEUX Bernard	Sport	Interventions rapides
8.	BARBARAS Nathalie	Finances	

5. Mise en place des commissions suivantes :

Afin de ne pas bloquer le processus décisionnaire et la discussion préparatoire pour certaines affaires de sa compétence, le Conseil Municipal décide de désigner immédiatement les membres des trois commissions suivantes.

- 5-1) Commission des Finances : en vue de la préparation du budget primitif 2008.
- 5-2) Commission d'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : pour permettre l'adoption du Plan Local d'Urbanisme au cours du premier semestre 2008.
- 5-3) Commission d'Aménagement du Nouveau Lotissement : pour permettre le choix de l'aménageur qui conduira cette opération.

Cette composition respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Toutefois, pour la Commission d'Aménagement du Nouveau Lotissement, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter le nombre de membres à huit, répartis à la proportionnelle selon le calcul de la plus forte moyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité pour la Commission des Finances et la Commission d'Aménagement du Nouveau Lotissement et,
- par 28 voix pour et une abstention pour la Commission d'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il convient de ne pas bloquer le processus décisionnaire et la discussion préparatoire pour certaines affaires de sa compétence,

Considérant qu'il convient de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approuve la désignation de :

Intitulé de la Commission	Membres liste Henri BRONNER	Membres liste Jean MISCHLER
<u>Commission des Finances</u>	M. Henri BRONNER Mme Nathalie BARBARAS Mme Christine MARX M. Claude KUHNE M. Richard BASTIAN + 2 invités extérieurs	M. Jean MISCHLER Mme Isabelle LUSTIG-ARNOLD + 1 invité extérieur
<u>Commission d'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme</u> (Commission désignée par le Maire sans référence réglementaire)	M. François CLEVENOT Mme Simone SCHUSTER M. Philippe HASSLER M. Larbi RMOUQUE Mme Lydie HAMEL + membres extérieurs déjà en place	M. Pierre SCHWARTZ M. Philippe PFRIMMER + 1 invité extérieur
<u>Commission d'Aménagement du Nouveau Lotissement</u>	M. Henri BRONNER M. François CLEVENOT Mme Lucie NUSSLI Mme Carine DURET Mme Simone SCHUSTER M. Bernard BESSEUX Pas d'invité extérieur	Mme Catherine SCHNEIDER Mme Sandrine NGUYEN Pas d'invité extérieur

Le Maire clôt la séance à 11 h..

Fait et délibéré les jours, et an susdits et, après lecture faite tous les membres présents ont signé.